



AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2019)

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, présentera un avis de motion du Règlement RCA18-14003 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) » lors de la séance ordinaire du conseil, **le mardi 6 novembre 2018, à 18 h 30**, à la salle de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le règlement a pour objet d'annoncer l'adoption prochaine d'un règlement imposant une taxe de service pour l'année 2019, mais qui n'aura aucun impact sur le total du compte de taxe du citoyen.

Fait à Montréal, le 26 octobre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Le Devoir, édition du 26 octobre 2018](#)